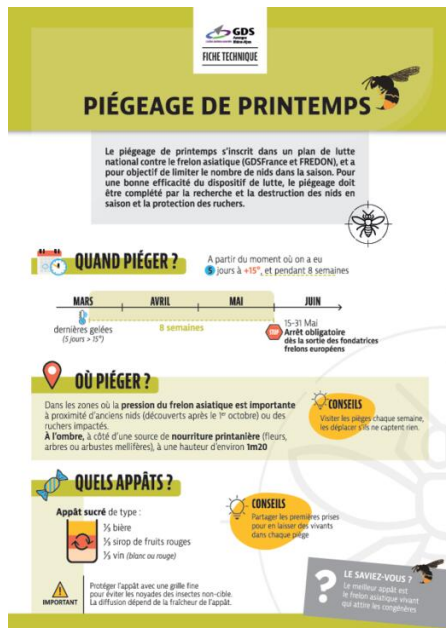


La commune renouvelle la mise à disposition de pièges à frelons asiatiques.



Le frelon asiatique : lancement de la campagne 2026 !

Les premières fondatrices émergent actuellement de leurs abris hivernaux. Le piégeage de printemps est essentiel pour limiter la formation de nouveaux nids.

Dans le cadre d'une démarche commune avec Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, la commune renouvelle la mise à disposition gratuite de pièges à frelons asiatiques.

Vous êtes intéressés par des pièges, contacter la mairie : 04.76.64.74.16 ou mairie@albenc.fr.

Pourquoi lutter contre le frelon asiatique est l'affaire de tous ?

Le frelon asiatique est un redoutable prédateur qui :

- Menace fortement les abeilles et la biodiversité
- Perturbe la pollinisation
- Peut représenter un danger pour l'homme lorsque le nid se trouve à proximité des maisons

La mobilisation de tous est essentielle pour limiter sa prolifération et protéger notre environnement

Vous trouverez en PJ une fiche technique pour vous accompagner dans cette démarche.

Pour en savoir plus : [Accueil - Frelons Asiatiques - Auvergne Rhône Alpes](#)

<https://www.frelonsasiatiques.fr/>

Participation citoyenne

Participation citoyenne

Ce dispositif n'a pas pour vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune.

Le dispositif de participation citoyenne vise à :

- Développer auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance.
- Favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population.

Si vous êtes volontaires pour participer à la mise en œuvre de ce dispositif ou si vous avez des questions, nous vous invitons à contacter le secrétariat de mairie (mairie@albenc.fr et 04.76.64.74.16)



Moustique tigre

Moustique tigre

Moustique tigre : L'affaire de tous

De plus en plus de communes sont infectées et vous l'avez vu l'été dernier. Il est néanmoins possible de réduire sa prolifération et son pouvoir de nuisance en agissant chacun dans son jardin, sur sa terrasse ou son balcon. Un seul mot d'ordre : éliminer toute eau stagnante !

Ayez les bons réflexes car le moustique-tigre se déplace peu : moins de 200 mètres autour de son lieu de naissance. Celui qui vous pique est donc né chez vous ou dans votre voisinage. Pas d'eau stagnante, pas de moustiques !

1. **Ranger** à l'abri de la pluie ou retourner : seaux, arrosoirs, brouettes, jouets, pneus, bouteilles en attente de recyclage...
2. **Curer** régulièrement : gouttières, cheneaux, rigoles, regards, siphons d'évier extérieur...
3. **Vider** chaque semaine tous les réceptacles : coupelles de pots de fleurs (ou les remplir à ras bord de graviers pour conserver l'humidité, sans eau stagnante), gamelle d'animaux, pieds de parasol, bâches...
4. **Entretien** régulièrement : sa piscine en veillant au système d'épuration et de filtration, son bassin (y mettre des poissons).
5. **Couvrir** de façon hermétique avec un couvercle ou une moustiquaire à maille très fine : récupérateurs d'eau de pluie, cuves, fûts divers, tous
6. Mousréceptacles pluviaux via les cheneaux...

Pour plus de renseignements

URL 2024:

[Moustique tigre : comment se protéger ? | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Autre URL 09/2025

<https://agirmoustique.fr/savoir/>